

**N°DCA-2021-015**

- Membres  
théoriques : 19  
- Membres en  
exercice : 19  
- Membres  
présents :  
15  
- Pouvoir :  
-  
- Votants :  
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CONVENTION D'OCCUPATION DU CENTRE AQUATIQUE  
AQUA-BRAY**

Le 12 avril 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE.  
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléants**

Mmes Anne-Sophie CLABAUT, Catherine FLAVIGNY, Virginie LUCOT-AVRIL,  
M. Pierre AUBRY.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Contrôleur général Jean-Yves LAGALLE, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

**III. Membre de droit :**

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Florence DURANDE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Florence THIBAudeau RAINOT - représentée.

MM. Gérard COLIN - représenté, Michel LEJEUNE, Florent SAINT-MARTIN, Sébastien TASSERIE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Garantir la qualité des interventions de secours</i>

\*  
\* \*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code de la sécurité intérieure,*
- *le code de l'éducation,*
- *le code du travail.*

\*  
\* \*

Dans le cadre du maintien opérationnel des agents du Centre d'incendie et de secours (Cis) de Neufchâtel en Bray et du groupement Est, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis76) a sollicité la SARL Aqua-Bray, attributaire de la délégation de service public du centre aquatique Aqua-Bray appartenant à la communauté de communes Bray-Eawy pour l'utilisation des petit et grand bassins.

Dans ce cadre, le Sdis 76 assure la formation de maintien des acquis des personnels de la SARL Aqua-Bray en fonction des besoins de l'établissement en matière de secourisme.

Cette convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle définit les rapports entre les parties ainsi que leurs obligations réciproques. Cette convention est faite à titre gracieux.

Il convient d'approuver les termes de la convention, d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

\*  
\* \*

*Monsieur Nicolas BERTRAND ne prend pas part au vote sur ce rapport.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20210412-DCA-2021-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2021

Affichage : 13/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**